

Informations brèves du CJB (séance du 24 avril 2013)

La Neuveville, le 26 avril 2013

Loi sur les soins hospitaliers

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris acte avec satisfaction de l'évolution de la révision de la loi sur les soins hospitaliers. La commission du Grand Conseil chargée de préparer la deuxième lecture du projet législatif a adopté des dispositions qui vont dans le sens de ce que le CJB avait appuyé lors de la procédure de consultation. Elle propose d'introduire un instrument pour piloter du volume des prestations en cas d'abus manifeste, c'est-à-dire si on constate que des hôpitaux multiplient pour des raisons financières des actes sans justification médicale. Elle propose également de régler le paiement des prestations de base fixes nécessaires à la couverture des soins qui ne sont pas financées ainsi que la publication des indemnités du personnel dirigeant.

Communauté tarifaire Libero

Le CJB a pris acte de la réponse de l'Office des transports publics à une lettre qu'il avait envoyée au sujet de l'intégration du Jura bernois au sein de la communauté tarifaire Libero. Les demandes du CJB visant à atténuer les conséquences financières pour les usagers ont été acceptées.

Autres dossiers

Dans sa séance du 24 avril 2013, le CJB a également :

- pris position, par 10 voix contre 7 et 4 abstentions, pour la proposition du Conseil-exécutif d'opposer un contre-projet à l'initiative cantonale « Mühleberg à l'arrêt » ;
- pris position en faveur d'une modification de la loi sur les marchés publics qui permettra de créer des conditions de concurrence similaire entre les entreprises du Jura bernois et celles des cantons voisins ;
- pris connaissance de la Stratégie énergétique du Jura bernois développée par l'Association régionale Jura-Bienne ;
- approuvé un crédit à soumettre au Conseil-exécutif en vue de financer des travaux de protection contre les crues à Sonvilier ;
- approuvé le budget 2013 pour le financement des cours organisés sur mandat du canton de Berne par la Haute école pédagogique (HEP) BEJUNE ;
- désigné Jean-Pierre Aellen, président du CJB et membre de la section Instruction publique, en tant que représentant au sein d'un groupe de travail interjurassien relatif à la résolution 78 de l'Assemblée interjurassienne consacrée à l'Université populaire.

Annexes

- Réponse de l'Office des transports publics au sujet de la communauté tarifaire Libero
- Prise de position sur l'opportunité d'un contre-projet à l'initiative « Mühleberg à l'arrêt »
- Prise de position sur la révision de la loi sur les marchés publics

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73